

# SOINS DE SANTÉ POUR TOUS



Sans leadership de la part du gouvernement fédéral, la qualité des soins de santé que vous recevez dépend de l'endroit où vous vivez.

[WWW.SOINSDESANTEPOURTOUS.CA](http://WWW.SOINSDESANTEPOURTOUS.CA)

## POINT DE MIRE : ACCÈS À L'AVORTEMENT

### 1. COLOMBIE-BRITANNIQUE

- 1 fournisseur pour chaque 201 360 de population
- A tenté d'améliorer l'accès aux services d'avortement dans les régions rurales et éloignées grâce à 56 % des établissements situés à l'extérieur des centres urbains.

### 2. ALBERTA

- 1 fournisseur pour chaque 1 090 325 de population

### 3. SASKATCHEWAN

- 1 fournisseur pour chaque 375 133 de population
- A adopté une politique d'objection de conscience afin que les médecins refusant d'offrir des services à leurs patients, ou ne pouvant le faire en raison de croyances religieuses ou personnelles, aient l'obligation de les référer à un autre médecin.

### 4. MANITOBA

- 1 fournisseur pour chaque 320 500 de population
- Dans les Prairies, tous les établissements sont situés dans les centres urbains malgré le fait que la population rurale représente 40 % de la population.

### 5. ONTARIO

- 1 fournisseur pour chaque 379 963 de population
- Plus grand nombre de Centres conseils grossesse qui, selon une étude récente, offrent un counseling fondé sur le jugement et le blâme, et contribuant à stigmatiser l'avortement.

### 6. QUÉBEC

- 1 fournisseur pour chaque 152 124 de population
- A plus de la moitié des 94 établissements du Canada.

### 6. QUÉBEC (suite)

- A tenté d'améliorer l'accès dans les régions rurales et éloignées grâce à 52 % des établissements situés à l'extérieur des centres urbains.

### 7. TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- 1 fournisseur pour chaque 175 600 de population.
- Les services d'avortement sont seulement offerts à St. John's et St. Anthony. Les frais de déplacement n'ont pas de couverture universelle dans le cadre du régime provincial de soins de santé. Impact disproportionnel pour les personnes à faible revenu.
- Aucun service d'avortement au Labrador.

### 8. NOUVEAU-BRUNSWICK

- 1 fournisseur pour chaque 188 475 de population
- Le régime de soins de la province couvre seulement les avortements faits à l'hôpital, contrairement aux régimes des autres provinces qui couvrent aussi les cliniques autonomes.

### 9. NOUVELLE-ÉCOSSE

- 1 fournisseur pour chaque 188 540 de population
- Seule province exigeant la référence d'un médecin pour avoir accès à l'avortement dans les endroits offrant le service.

### 10. ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

- 0 fournisseur pour une population de 146 300
- Aucun établissement n'offre des services d'avortement dans cette province. Les personnes doivent se rendre à l'extérieur de la province.

### 11. YUKON

- 1 fournisseur pour une population de 36 500
- La limite de temps pour avoir accès à un avortement est de 12 semaines de grossesse, soit la plus courte période au



Canada. Les personnes désirant un avortement après cette période doivent faire des milliers de kilomètres pour y avoir accès.

### 12. TERRITOIRES DU NORD-OUEST

- 1 fournisseur pour chaque 21 800 de population
- Il y a seulement quatre établissements pour couvrir le 1 million de km<sup>2</sup> (Nunavut, Yukon et Territoires du Nord-Ouest).

### 13. NUNAVUT

- 1 fournisseur pour une population de 36 600
- L'avortement est seulement offert dans les capitales du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les personnes vivant en périphérie doivent parfois se déplacer plusieurs fois pour les avortements et les échographies.